Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00365 **Publié le 27 octobre 2026**

Arrêté n° AG-2026-SCAI-0925 du 26 octobre 2026

Fixant la composition nominative du conseil d'administration de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS-NC)

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 47 du 30 décembre 2004 portant dispositions générales sur la création d'un établissement public à caractère administratif ;

Vu la délibération n° 4 du 21 juillet 2026 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° DG-2026-DAJ-0079 du 5 août 2026 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1882 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1883 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1884 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AG-2026-SCAI-0713 du 19 août 2026 relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans divers organismes ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1943 du 25 août 2026 relatif aux désignations des représentants du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans divers organismes ;

Vu la délibération n° 2026-56/API du 16 juillet 2026 relative à la représentation de la province des îles dans divers organismes ;

Vu la délibération n° 67-2026/APS du 23 juillet 2026 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organisme et instances ;

Vu la délibération n° 2026-150/APN du 30 juillet 2026 portant désignation des représentants de la province Nord au sein de comités et organismes divers ;

Vu le courrier n° DIR-2025-014/SM/ST de la clinique Kuindo Magnin relatif à la nomination des membres au conseil d'administration de l'IFPSS du 05 mars 2025 ;

Vu le courriel de la confédération des syndicats des travailleurs de calédonie force ouvrière (CSTC-FO) du 18 septembre 2026 ;

Vu le courrier de l'union territoriale confédération française de l'encadrement – confédération générale des cadres (UT CFE-CGC) du 15 septembre 2026 ;

Vu le courrier de l'association française des maires de Nouvelle-Calédonie (AFMNC) du 14 septembre 2026 ;

Vu le courrier de l'association des maires de Nouvelle-Calédonie (AMNC) du 15 mai 2026 ;

Vu le mail de confirmation du 11 septembre 2026 du directeur de l'APEJ ;

Vu le mail de confirmation de la présidente de l'APEHNC du 11 septembre 2026 ;

Vu le courrier de l'Institut de Formation des Professions Sanitaires et Sociales de la Nouvelle-Calédonie (IFPSS) relatif à la désignation des représentants au sein de l'IFPSS du 22 septembre 2026,

ARRETE

Article 1er : Sont désignés pour siéger au sein du conseil d'administration de l'IFPSS-NC les personnes suivantes :

1/ Le président du gouvernement ou son représentant, président du conseil d'administration :

- Mme Veylma FALAEO

2/ Représentant de l'État :

- M. Jacques BILLANT, Haut-commissaire de la République ou son représentant

3/ Représentants de chacune des provinces :

Pour l'assemblée de la province Sud :

- Mme Marie-Laure UKEIWE ou son suppléant, M. Cael NORMANDON ;

Pour l'assemblée de la province Nord :

- Mme Henriette HMAE ou sa suppléante, Mme Sylvianne NAAOUTCHOUE ;

Pour l'assemblée de la province des îles Loyauté :

- Mme Louise, Wali, WAHETRA ou son suppléant, à désigner.

4/ Représentants la Nouvelle-Calédonie :

- M. Milakulo TUKUMULI ou son suppléant, M. Philippe DUNOYER,
- Mme Sabine GUIDON ou son suppléant, M. Franck LICHA.

5/ Représentants des établissements publics d'hospitalisation :

- M. Leslie LEVANT, directeur du centre hospitalier territorial « Gaston Bourret » ou son représentant ;
- M. Leslie LEVANT, directeur du centre hospitalier spécialisé « Albert Bousquet » ou son représentant, Mme Géraldine DANIGO.

6/ Représentant des établissements privés d'hospitalisation :

- M. Serge MAGOT, directeur général d'exploitation de la clinique « Ile Nou Magnin » ou son suppléant, M. Laurent MOURA.

7/ Représentant de l'association française des maires de Nouvelle-Calédonie :

- Mme Josiane LECHANTEUR ou son suppléant, à désigner

8/ Représentant de l'association des maires de Nouvelle-Calédonie :

- M. Maurice TILLEWA ou sa suppléante, Mme Nadia HEO

9/ Deux Représentants d'association gestionnaire d'établissements spécialisés :

- M. Jone PASSA directeur de l'Association pour la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse (APEJ) ;
- Mme Catherine POEDI, présidente de l'association des Parents d'Enfants Handicapés de Nouvelle-Calédonie (APEHNC).

10/ Représentants des organisations syndicales :

- Pour la CSTC-FO : Mme Geneviève BLANCHER ou son suppléant, M Jérôme LEPECHOUX ;
- Pour la FEDE : M. Nicolas LABENSKI (SFAO-santé) ou sa suppléante, Mme Sonia KABAR ;
- Pour l'UT-CFE-CGC : Mme Julie DUSART ou son suppléant, M. Emmanuel SORIA.

11/ Membres désignés par leurs pairs au sein de l'établissement :

Pour les enseignants de la filière sanitaire :

- M. Fabien DI MARTINO ou sa suppléante Mme Hélène DUNOT ;

Pour les enseignants de la filière sociale :

- Mme Omélik LUEPAK ou sa suppléante Mme Lucie DEVAUD ;

Pour les apprenants de la filière sanitaire :

- M. Lorenzo TUULAKI ou sa suppléante Mme Wajo HNIMINAU ;

Pour les apprenants de la filière sociale :

- Mme Andréa OUETCHO ou sa suppléante Mme Gisèle SAOUMOE.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

MILAKULO TUKUMULI